



# "Défendons Piccourenc !"

Peymeinade, Mardi 10 Novembre 2009

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes

Centre Administratif  
147 Route de Grenoble

06200 NICE

Monsieur le Préfet,

Je vous écris en tant que représentant de l'Association « Défendons Piccourenc ! ».

Cette association a été constituée en 2002 pour défendre les intérêts des riverains du quartier Piccourenc à Peymeinade, en réaction à l'installation d'un site de Bio traitement opéré par la société VEOLIA et installé en plein quartier résidentiel. (Site classé autorisé par arrêté préfectoral du 20 Juin 2000)

Pendant plusieurs années notre association s'est concentrée sur le traitement des drèches de parfumeries traitées par ce centre et, qui dégageaient des odeurs nauséabondes sur des kilomètres. A l'époque l'opérateur expliquait régulièrement en présence des représentants, de la DRIRE, de Mr le Sous-préfet, des représentants des communes concernées etc., qu'il n'y avait pas de solution, ou que les solutions étaient trop chères pour être mise en œuvre.

Aujourd'hui les volumes de drèches ont certes diminué passant de 2500 tonnes à 1200 tonnes, mais vous pouvez vous tenir à quelques mètres du compostage, et vous ne sentirez rien, ou presque rien.

Je vous rassure il ne s'agit pas d'un miracle, on a simplement changé de responsable et modifiés les processus de traitement sur toute la chaîne, retiré certains déchets dont la présence n'était pas autorisée, récupéré et évacué le jus provenant du compostage alors qu'il était précédemment utilisé en circuit fermé, recouvert les tas de compost de bâches appropriées.

Bref on aurait pu s'éviter 5 ans de CLIS, manifestations, et autres apparitions sur les médias régionaux, c'est-à-dire beaucoup de temps précieux et donc beaucoup d'argent, et certainement une meilleure qualité de vie pour nos habitants.

C'est pour éviter un nouveau parcours du combattant que je vous écris aujourd'hui ce courrier. Bien que le problème des drèches de parfumeries ait été en partie résolu, la situation du quartier s'est fortement détériorée.

En effet si la quantité de drèches est en net recul, le traitement des déchets verts en provenance de tout le département des Alpes Maritimes a été multiplié par 10.

Nous pensons que le volume aujourd'hui est d'environ 18000 tonnes, le centre est totalement submergé de déchets verts.

L'opérateur n'est plus en mesure de faire du compostage, c'est donc une noria de camions de 40 tonnes qui apportent les déchets pour broyage, et reprennent ces mêmes déchets après broyage pour les acheminer vers un centre de compostage. Un véritable non sens sur le plan de l'environnement.

J'ajoute que ce ballet se fait sur un chemin étroit qui interdit tout croisement, que ce chemin prévu pour 5 tonnes se détériore. Bref les habitants de ce quartier vivent dans la hantise de l'accident, compte tenu du trafic et des excès de vitesse.

Dans cet environnement général nous constatons l'absence de dialogue avec les donneurs d'ordres qui sont les véritables responsables derrière VEOLIA, notamment le conseil Général pour la carence de plan déchets, les communes et syndicats dont le SIVADES, le SIDOM ( 2/3 des volumes), la commune de Grasse, la communauté de commune de Terres de Siagne et j'en passe.

Notre intervention auprès des différents acteurs pour les réunir et discuter des solutions à mettre en œuvre a échoué. Certains maires notamment Grasse ont répondu poliment, d'autre comme Mr Couillet n'ont tout simplement pas répondu à nos courriers et ces quelques prises de position publiques n'ont été suivi d'aucun acte véritable. Bref nous constatons une carence totale des élus à l'exception de Peymeinade.

Tout ceci s'inscrit dans le contexte général de l'ébauche du nouveau plan déchets des Alpes Maritimes (PEDMA) auquel nous avons eu accès qui référence Peymeinade pour une capacité de 8000 tonnes alors que les volumes sont deux fois supérieurs.

Enfin nous constatons que l'opérateur continue de générer des nuisances de toutes sortes olfactives, poussières, bruit, entraînant des phénomènes d'allergie dû au broyage à l'air libre en contradiction avec l'arrêté, que les tas de déchets atteignent la taille d'immeuble de 4 étages, que les volumes dépassent probablement les spécifications de l'arrêté, sans participer aux frais de réfection des routes, et apparemment sans contrainte.

Nous pensons que la vocation de ce centre a été détournée de son objectif initial, que l'implantation d'un tel centre dans une zone résidentielle, accessible par un chemin étroit mal entretenu interdisant tout croisement est une hérésie, et demandons votre intervention pour qu'il ne soit pas pérennisé alors que le PEDMA est en cours d'évaluation. Dans tous les cas de figure une réévaluation de l'arrêté préfectoral limitant les capacités et les activités de ce centre est indispensable.

Nous avons bien évidemment connaissance du CVO en cours d'élaboration par le SIVADES, qui pourrait soulager le centre de Peymeinade, mais que fera alors VEOLIA pour utiliser la capacité libérée. Est-il normal que les déchets du SIDOM situé à Antibes, viennent être traités (broyés) sur la commune de Peymeinade, pour ensuite être réacheminés vers Carros pour compostage ? Ou est la politique de développement durable dans cette affaire.

Nous avons en son temps rencontré votre prédécesseur, et trouvé ensemble des solutions au problème du traitement des drèches, nos sollicitons une entrevue dans le même but.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations

Dominique Piot  
Président